

Langues et métalangages : verbe et prédication chez Heymann Steinthal

Didier SAMAIN

Université Denis Diderot/Paris 7, CNRS UMR 7597
«Histoire des théories linguistiques»

Résumé. Héritier proclamé de Humboldt et initiateur avec Moritz Lazarus (1824-1903) de la *Völkerpsychologie*, Heymann Steinthal (1823-1899) est traditionnellement considéré comme un représentant du courant «psychologique» en linguistique. L'un de ses premiers ouvrages (1855), qui multiplie les exemples de non concordance entre la «logique» et la «grammaire», se veut en effet une attaque en règle contre le «logicisme» qu'il impute à Becker et à la grammaire générale, en considérant notamment la prédication comme une propriété quasiment triviale (non spécifiquement grammaticale) du langage. Toutefois le sens de ces appellations n'est pas évident et les choses sont moins simples qu'il y paraît, car Steinthal emprunte en fait autant à ses ennemis déclarés qu'à Humboldt. Plusieurs faits méritent ici d'être soulignés. Premièrement, la généralisation qu'il fait subir à certains concepts classiques, et notamment à celui de prédicat, ce qui le conduit à une conception des relations dites «logiques» proche de celle des grammaires dépendancielle. Deuxièmement, le fait que la spécificité du plan grammatical soit définie, par contraste, dans le cadre d'une typologie basée sur le topos humboldtien du dynamisme de la phrase indo-européenne. Ces deux points, qui caractérisent la *Mischsyntax* un peu particulière à laquelle aboutit Steinthal, suggèrent qu'il n'y a pas de discontinuité tranchée entre théorie classique du jugement et grammaire dépendancielle. Ils posent aussi des questions épistémologiques plus générales, concernant notamment le lien unissant les objets empiriques (ici les langues) et les métalangages utilisés pour les décrire.

Mots-clés : dépendance, jugement, Humboldt, logique, métalangage, *Mischsyntax*, Port-Royal, prédicat, sujet, Steinthal, typologie, verbe

I. LE HIATUS ENTRE LOGIQUE ET GRAMMAIRE

L'idée de base de Steintal, longuement exposée dans *Grammaire, logique et psychologie* (1855, désormais GLP), et constamment reprise ensuite, est que les langues diffèrent par leurs relations «grammaticales» et non par les relations «logiques» qu'elles expriment¹. Toutes les langues, estime-t-il, peuvent exprimer les notions d'action, de substance, etc., toutes les langues peuvent prédiquer. La prédication, mais aussi la dépendance ainsi que nous le verrons, sont donc des propriétés universelles et à ce titre non pertinentes pour la description proprement grammaticale. En revanche, ce qui caractérise les relations grammaticales est justement leur capacité à s'écarter de la relation «logique», voire à l'excéder totalement.

L'ouvrage multiplie donc les exemples d'un tel hiatus entre «logique» et «grammaire». Steintal mentionne, entre autres, la modalité : toutes les phrases, dit-il (GLP, p. 169) ne contiennent pas des jugements, car il y a aussi des phrases interrogatives et des phrases optatives. Or il n'existe pas de jugements correspondants à de tels énoncés, puisqu'ils ne peuvent être ni vrais ni faux. «Phrase et jugement, conclut-il (*ibid.*), sont donc essentiellement différents». Ou encore, exemple classique s'il en est, les phrases impersonnelles², qui offrent la possibilité de dire *es wird getanzt*, «il est dansé», *es braust der Wald*, lit. «ça résonne la forêt» (avec un double nominatif, GLP, p. 200-215), ou encore de choisir entre *il y a des épines sur le mûrier* et *des épines sont sur le mûrier* (1893, p. 174³). Steintal avance encore bien d'autres arguments pour affirmer l'indépendance des formes grammaticales à l'égard des relations «logiques» et, en définitive, l'excès de la grammaire sur la logique. Ainsi la variabilité des modes de subordination possibles pour exprimer une seule et même relation logique (GLP, p. 184). Mentionnons encore un apologue (GLP, p. 220) longuement glosé ensuite par Bühler (1934, p. 64), qui illustre la différence, banale pour le lecteur d'aujourd'hui, entre acceptabilité sémantique et acceptabilité

¹ Ces notions ne sont pas définies pour le moment, et le recours aux guillemets est de notre part une façon d'en souligner le caractère quasi déictique chez Steintal. Leur contenu se précisera toutefois au fil de l'exposé.

² En soi l'impersonnel est un obstacle pour les grammairiens de l'époque qui tentent d'articuler syntaxe et sémantique, et c'est tout particulièrement le cas avec ces phrases empruntées par Steintal à Diestel, qui, dit ce dernier, «ne correspondent absolument pas à la pensée», puisque la première a deux «sujets dont un seul est pensé», et que la seconde «recourt à une forme passive là où la pensée et la représentation ne voient que quelque chose d'actif» (cité par Steintal, 1850, p. 126). Le débat se poursuivra ensuite. Cf. Tabouret-Keller (1993), et ici même les contributions de Lauwers, Maillard, A. Rousseau, Sériot et Simonato.

³ *Abriß der Sprachwissenschaft*, vol. 2. Cet ouvrage est composé de deux volumes distincts, d'abord parus séparément, le premier en 1856 sous le titre *System der Sprachwissenschaft*, et le second en 1861, sous le titre *Charakteristik der Hauptsächlichsten Typen des Sprachbaues*. Sous le nouveau titre, le premier volume a connu deux éditions (1871, 1881), le second, retravaillé par Misteli, est paru en 1893.

grammaticale : le logicien, dit Steinthal, qui en soi ne connaît ni allemand ni latin et ne réagit qu'à la cohérence des concepts associés, accepte des énoncés qui font hurler le grammairien. Et réciproquement⁴. Il existe en effet, dit-il, des relations purement grammaticales, comme la règle de congruence et le genre particulier d'un mot. Ces particularités forment avec leurs semblables l'objet de la grammaire. Outre cette opposition constamment soulignée entre «logique» et «grammaire», notons au passage l'existence d'un autre contraste, cette fois entre des langues : bien souvent, et dès les premiers travaux (1847, p. 32⁵), le chinois, que Steinthal a étudié à Paris⁶, sert en effet de référentiel pour penser négativement la spécificité de la grammaire européenne. En chinois, dit Steinthal (1893, p. 197-205), les relations formelles s'appuient sur des propriétés substantielles. Il n'y est donc pas possible, par exemple, de construire des énoncés du type *il y a des épines sur le mûrier*, car le «sujet» en chinois se doit d'être un agent et, de même, l'ordre des mots y correspond à une signification logique. En bref, la synthèse prédicative suppose donc en chinois une «reconduction à la relation réelle», car les relations grammaticales s'y appuient sur celles qui existent hors de la grammaire. La thèse générale qu'avance Steinthal est que les langues se caractérisent donc par une forme spécifique d'écart par rapport à la sobriété logique : certaines la reproduisent peu ou prou, d'autres, c'est précisément le cas selon lui des langues indo-européennes, peuvent s'en écarter fortement. C'est en effet selon lui le verbe indo-européen qui illustre le plus clairement cette irréductibilité de la grammaire ; qui permet de dire à la fois *der Himmel ist blau*, 'le ciel est bleu', et *der Himmel blauet* ('bleuoie') (1893, p. 378). Le jugement grammatical, dit-il encore (GLP, p. 339), n'est ni le jugement général de la représentation, ni le jugement logique du concept, car un même contenu peut être coulé dans une autre forme. On peut dire indifféremment (*ibid.*) *César est passé par dessus le Rubicon, a franchi le Rubicon*, etc. Chaque forme phrastique, commente-t-il, sert d'expression du même jugement, qu'il s'agisse de concept ou de représentation. Et il fournit du reste occasionnellement l'exemple inverse, des cas de double interprétation sémantique d'une phrase unique.

⁴ Les exemples proposés sont respectivement *hic tabulam sunt rotundum et cette table ronde est carrée*.

⁵ *De pronomine relativo commentatio philosophico-philologica*. Thèse soutenue à Tübingen en 1847 et publiée la même année à Berlin. Bon nombre des positions théoriques ultérieures y sont déjà perceptibles. Il faut aussi noter l'appel à Humboldt dès le premier paragraphe. (Rééd. Olms, 1970).

⁶ Steinthal avait suivi les cours des disciples de Rémusat durant son séjour à Paris de 1852 à 1856 et avait une connaissance directe du chinois, suffisante même pour envisager un temps une carrière de sinologue. Il remporta en 1854 le prix Volney pour un travail qui fut l'une des premières tentatives d'appliquer au chinois les méthodes de la grammaire comparée: *Zur vergleichenden Erforschung der chinesischen Sprache. Die Wurzeln der verschiedenen chinesischen Dialekte*. Notre auteur s'y montre au passage largement affranchi des stéréotypes en vigueur à l'époque sur la société chinoise comme «civilisation arrêtée», etc. Ce texte resté inédit est disponible dans Leopolds (2000, p. 415-498). Cf. aussi la section consacrée par C. Trautmann-Waller au séjour parisien de Steinthal.

Tout cela se passe de commentaire : il est clair que l'objectif est d'illustrer tout à la fois l'excès et la défektivité des relations grammaticales par rapport aux relations dites «logiques» — ou «psychologiques», comme on vient de le voir. Nul doute par ailleurs que de telles réflexions ne soient dues pour une part aux insuffisances de l'outillage conceptuel utilisé, pour l'essentiel limité à la théorie classique du jugement, et incapable de surcroît de traiter de manière satisfaisante un phénomène comme la modalité. Ce point mérite d'être souligné, puisque la prise en compte de l'autonomie de la grammataire est donc, de ce point de vue, sinon le résultat (fortuit?) d'une conception étriquée de la «logique», du moins indissociable de cette situation. Prenons une notion caractéristique comme celle de jugement. Steinthal reprend par exemple une analyse de Herbart (GLP, p. 171-173⁷) sur la différence entre jugement catégorique et jugement hypothétique pour retourner certains des arguments de l'auteur contre lui-même. Sans entrer dans le détail, rappelons que, tout en récusant les analyses traditionnelles, Herbart voit dans le jugement reliant deux concepts sous la forme {sujet-prédicat} un jugement «catégorique», mais un jugement «hypothétique» dans celui qui relie des propositions, un antécédent et un conséquent, par des copules du type *wenn ... also*, [si ... alors]. Pour Steinthal, la vraie question est de savoir si, du point de vue *logique*, cela change quelque chose que, dans un cas, sujet et prédicat soient donnés immédiatement sous forme de mots et que, dans l'autre, ils le soient sous forme de phrases. Et il va de soi à ses yeux que la réponse est négative, car, dans les deux cas, une copule quelconque réunit deux parties pour en faire un jugement unique. D'où il résulte qu'il n'existe aucune différence *logique* entre un jugement catégorique et un jugement hypothétique (tous deux «catégoriques» en fait) et que ce qui différencie les énoncés en *ist* et ceux en *wenn...also* est donc d'ordre purement verbal.

Autre exemple, toujours à propos de cette même notion de jugement, lequel, dit Steinthal (GLP, p. 197-198), ne consiste que dans la relation {S-P}, alors que la phrase ou proposition (*Satz*) connaît aussi ces autres «prédicats» que sont l'«épithète»⁸ et l'«objet». De sorte que nous avons avec l'épithète un sujet avec deux prédicats. Et avec les relations d'objet, le prédicat, qui n'en est pas moins le prédicat d'un sujet, devient à son tour un sujet. Une phrase avec une épithète et un objet est donc une phrase qui contient trois jugements. Comme les précédents, cet exemple illustre clairement l'impossibilité d'exprimer la complexité des relations grammaticales

⁷ Steinthal cite des passages du *Lehrbuch zur Einleitung in die Philosophie* (1813, rééd. Meiner, 1997).

⁸ Al. *Attribut*, que la grammaire allemande oppose à *Prädikat* (ou *Aussage*), et qui correspond effectivement à l'«épithète» de la terminologie grammaticale française, qu'on adopte ici compte tenu du sens qu'y a pris *attribut*. Mais il n'y a pas bijection et *épithète* ne restitue pas parfaitement le sens de l'allemand *Attribut*, lequel n'est ni purement syntaxique, ni même purement grammatical. Dans ce qui suit, *relation attributive* (*attributive Verhältnis*) est à comprendre comme la *relation sémantico-logique marquée dans la langue par une construction épithétique ou déterminative*. Nous reviendrons plus bas sur l'extension subie ici par la notion de prédicat.

les à l'aide du seul concept de jugement. Et en même temps, comment ne pas imaginer ce qu'auraient pu en dire les Messieurs de Port-Royal ? Dans une phrase du type ci-dessus, on peut supposer qu'ils n'eussent pas manqué d'identifier eux aussi trois «jugements», différenciés par exemple, en jugements actuels et passés⁹. Il est inutile de multiplier les exemples. Retenons pour le moment que le plan grammatical n'est défini somme toute, ou provisoirement, que négativement, par son irréductibilité à une logique des jugements, et que le plan qualifié de «logique» est conçu quant à lui comme ce qu'il y a de non spécifique dans une langue donnée.

II. SUJET ET PREDICAT

Tout cela trouve une bonne illustration dans la théorie de la prédication, que Steinthal considère comme propriété logique, donc universelle, et, à ce titre, triviale pour la grammaire. Notre linguiste introduit pour la circonstance une distinction promise à un bel avenir, celle entre sujet logique et sujet grammatical.

Dans sa thèse en latin sur le pronom relatif (1847, p. 110), il fournit un exemple très proche de ceux exploités ensuite par Wundt et repris par Bühler¹⁰. Soit la phrase tibétaine que nous sommes bien obligés de traduire par *rex hoc librum scripsit, le roi a écrit ce livre*. Il faut bien selon Steinthal que, dans ce type de langues, comme dans toute langue, on puisse indiquer qui est agent et qui est patient. Mais ce que nous traduisons par des verbes, ce sont plutôt des noms d'action, à diathèse peu marquée. Ce qui donnerait, avec une meilleure approximation, quelque chose comme «par le roi, ce livre, l'écriture». Ici encore, même si la formulation ne semble pas différencier clairement entre rôle sémantique et relation thème/rhème¹¹, *logique* désigne des relations et des catégories supposées universelles : «action», «passion», «agent», etc. et il faut donc, quoi qu'il en soit, distinguer le «sujet logique», qui désigne ici la cause efficiente, en l'occurrence «par le roi», du «sujet grammatical», à savoir *scriptio*, que viennent définir tout à la fois la cause, *per regem*, et l'effet, *hic liber*. Le «sujet grammatical» est ainsi le support, la «tête» si on veut, d'une série de relations dépendancielles. Quant à la phrase contentant trois «jugements» du type évoqué plus haut, elle contient selon Steinthal trois prédicats logiques et deux sujets logiques.

⁹ On se souvient qu'ils distinguent les incidentes en fonction des jugements qu'elles contiennent. Chez Steinthal, cet étagement disparaît (*Logique* II, 6 et 7).

¹⁰ Chez Wundt et Bühler, la discussion porte sur la distinction entre cas grammaticaux et cas sémantiques. Avec un exemple parallèle (également en latin !): *Caius necat leonem*, que Bühler propose de rendre par *Caio nex leoni* (Wundt, 1880, p. 94 ; Bühler 1934, p. 247).

¹¹ Pas plus du reste qu'entre *Abbildung*, «figuration», et *Vorstellung*, «représentation» (mentale), regroupées sous la bannière générique de la *Darstellung*, la «représentation» (symbolique).

La paternité de la distinction entre sujet logique et grammatical est revendiquée par Steintal, qui dit expressément (GLP, p. 110-111) qu'elle a été ignorée jusqu'à présent de tous les grammairiens et qu'elle est nécessaire pour «connaître la nature particulière de la langue». Car si toutes les langues peuvent exprimer des catégories logiques, ces dernières ne correspondent au mieux qu'approximativement aux catégories grammaticales. Les catégories logiques d'action et de substance sont exprimées inconsciemment (de manière non réfléchie) par tous les peuples, mais tous n'ont pas des verbes et des substantifs. Steintal aligne par ailleurs un peu plus loin toute une série de noms abstraits désignant, l'un une qualité, l'autre une action, le troisième une relation, etc. Ce qui illustre selon lui le caractère fortuit d'une éventuelle congruence entre forme grammaticale et forme logique.

En introduisant cette distinction entre sujet logique et grammatical, Steintal poursuit simultanément la dématérialisation de la notion de prédicat, entamée avant lui par Trendelenburg, auquel il se réfère occasionnellement (GLP, p. 117-117, 197-198). Toutefois, ce dernier se refusait à considérer les relations «attributives»¹² comme des jugements. Steintal va plus loin en considérant comme des prédicats l'«épithète» et le complément. Il fournit au passage un «test» pour identifier le nombre de jugements : chaque jugement peut donner lieu à une phrase. Les paraphrases proposées développent à l'aide de mots de liaison ce qui est enveloppé dans la phrase initiale (p. 197). Ainsi un énoncé du type *il fleurit magnifiquement* contient deux jugements : *il fleurit, et sa floraison est magnifique*. Steintal en conclut que la différence entre phrase simple et phrase complexe est purement grammaticale, et qu'on ne peut donc lui donner de fondement ou d'explication logique. Et si la différence entre mot et phrase est purement grammaticale, alors ces derniers ne sont pas identiques au «concept» et au «jugement» (*ibid.*). CQFD.

Railler, à près de deux siècles de distance, la circularité du raisonnement, qui repose sur la pétition de principe consistant à désigner par «logique» quelques notions de base de la logique classique, serait facile. Il est peut-être plus instructif de noter que la thèse de (ce que le lecteur d'aujourd'hui appellerait) l'autonomie de la syntaxe est donc corrélée à l'épuisement progressif de certains outils issus de la grammaire générale, sans que cela n'entraîne de sortie explicite de la terminologie classique. La notion de prédicat sert même à théoriser le fonctionnement du mot, car Steintal conçoit le rapport entre perception et représentation (*Anschauung / Vorstellung*) sous une forme analogue au rapport sujet/prédicat¹³. «Le

¹² Voir ci-dessus, note 8.

¹³ On a délibérément négligé ici la partie proprement psychologique de l'œuvre. Pour dire les choses très rapidement, Steintal tente de retracer une genèse de la pensée allant de la sensation jusqu'au jugement logique, à chaque étape de laquelle il fait intervenir une opération (réflexive) de jugement : dans la perception, ce jugement est «l'objet perçu est la somme des sensations que j'en ai» (GLP, p. 326). Steintal oppose ensuite l'unicité de la représentation à la somme instable des perceptions, et associe cette unicité à celle du mot. Une représenta-

mot, dit-il (GLP, p. 327), est le jugement de la perception». La phrase ou proposition (*Satz*) est ainsi une reduplication d'un rapport déjà contenu dans le mot lui-même. Elle «traite le mot comme le mot a traité la perception» (GLP, p. 329).

En soi, d'un point de vue purement formel (c'est-à-dire indépendamment de son exploitation dans le cadre d'une psychologie génétique), cette conception n'est pas nouvelle, c'est même un retour à la conception médiévale de la prédication¹⁴. Et si on en reste aux relations proprement syntaxiques, la prédication telle que la conçoit Steinthal finit par se dissoudre dans la dépendance, entraînant avec elle la notion de copule. On entend habituellement par copule, dit Steinthal (GLP, p. 367-368), celle de la relation prédicative. Or il existe une prédication (*Aussage*, qui signifie aussi «énoncé», «affirmation») «attributive», marquée par la flexion de l'épithète et une *Aussage* «objective», marquée par la flexion de l'objet. On pourrait donc parler, dit-il, de *copule attributive* — en l'occurrence à propos du pronom relatif — et de *copules d'objet*, représentées par les prépositions et les conjonctions. «Par conséquent chaque relation phrastique contient une *Aussage*, et chaque mot grammatical [*Formwort*] qui occupe la place de la flexion est une copule.» Steinthal en conclut que notre pronom personnel, qui n'est plus guère qu'une flexion, est donc une copule prédicative (puisque'il est l'indice de la liaison entre sujet et verbe). Il y a simplement que *est* se trouve près de l'adjectif prédicatif, alors que le pronom se trouve près du verbe.

De telles analyses laissent une impression mitigée. D'une part, ce passage à la limite, qui réduit quasiment la prédication classique à un cas particulier de dépendance, évacue la dimension proprement illocutoire associée par Port-Royal au verbe substantif. D'autre part, il s'opère, encore et toujours, dans le cadre de la théorie (ou de la terminologie) des jugements. Nous ne sommes jamais véritablement loin de la grammaire rationaliste¹⁵, dont certaines notions principielles sont seulement infiniment généralisées. Et tout cela invite l'historien à réfléchir sur ce que peut être une discontinuité dans les sciences.

tion est ainsi une «perception de la perception». Ce qui le conduit à la définition citée dans le corps du texte. Et ainsi de suite.

¹⁴ En faisant en fin de compte de la prédication la relation entre un support et un apport, Steinthal retrouve, et peut-être consciemment, les conceptions scolastiques (cf. Rosier (1994) et ici même l'article de G. Graffi). À l'époque de Steinthal, la même idée se rencontre chez Noiré, qui voit dans l'acte même de dénomination une opération prédicative: le son (*Laut*), dit Noiré (cité par Steinthal, 1888, p. 317) est le prédicat, et l'objet lui-même est le sujet. Une thèse qui sera reprise au vingtième siècle, par Gardiner par exemple, et dont les notions guillaumiennes d'incidence et de «partie du discours prédicative» sont les héritières directes. On voit à quel point ce motif déborde les périodicités usuelles. Le fait que Steinthal ait été l'un des premiers historiens de la linguistique n'est sans doute pas ici indifférent. Cf. Steinthal (1863).

¹⁵ Une question: le regroupement du verbe et du pronom relatif sous la rubrique de la copule prend-il à l'égard de l'intuition morphosyntaxique immédiate des libertés semblables à celles que s'autorisent les Messieurs en regroupant le verbe et l'interjection au titre des «manières de penser»?

Exemple. On sait qu'une difficulté des grammaires dépendanciennes, difficulté peut-être autant philosophique que technique, est que le concept de dépendance ne suffit par lui-même à différencier détermination et prédication¹⁶. Le plus souvent la distinction n'est maintenue qu'à l'aide d'axiomes extérieurs au modèle, c'est-à-dire au prix d'une *Mischsyntax* pour parler comme J. Ries¹⁷. Une réponse interne souvent proposée aujourd'hui est la covariance. On définit alors la détermination comme un cas de dépendance linéaire et orientée alors que, dans la prédication, la dépendance serait bijective, entraînant covariance morphologique des deux éléments. Il n'est pas sûr que cette réponse soit techniquement très convaincante — le recours à la flexion de type indo-européen interdit toute formulation générale du phénomène. Mais peu importe. Voyons en quels termes la notion de covariance est formulée chez Steinthal. Car, bien entendu, on la rencontre :

Les mots grammaticaux [*Formwörter*] se rapportent chaque fois aux deux parties du discours qu'ils mettent en relation, simultanément — bien entendu : cela tient au concept même de relation. La préposition appartient simultanément au verbe et à l'objet, de même *est* et le pronom personnel appartiennent au sujet conçu et au prédicat. Si l'affirmation [*Aussage*] est exprimée par la flexion, de même elle ne réside pas unilatéralement dans la flexion d'une seule partie du discours, mais des deux. La relation prédicative réside dans la flexion verbale et dans la désinence nominale, l'affirmation objective se trouve simultanément dans la flexion verbale active et dans l'objet. La langue ne met pas cela en œuvre de manière totalement conséquente, en particulier elle ne le fait pas dans les relations objectives et attributives, qui se mêlent à plus d'un titre. Il n'y a que dans la relation la plus importante, dans la relation prédicative, que la caractérisation bilatérale est claire. Toutefois intervient ici le fait que disparaît bientôt la désinence de nominatif. (GLP, p. 368)

Toute relation est donc présentée ici comme bijective. Et c'est seulement le hasard de l'histoire qui ne maintient formellement cette bijection que dans la relation fondamentale, la prédication *stricto sensu*. Mais la similitude avec les analyses modernes est encore beaucoup plus flagrante dans le *De pronomine...*, dans lequel, parlant du nominatif, Steinthal signale que la relation sujet-prédicat est la seule qui soit équilibrée, puisqu'il n'y a pas un régissant et un régi, et qu'elle est donc la seule où les constituants doivent l'un et l'autre posséder une désinence propre, alors que dans un cas de dépendance stricte seule l'élément régi porte le signe de sa «raison» :

¹⁶ Paul invoque par exemple un «prédicat dégradé», en étagant ainsi les prédicats, comme les Messieurs le faisaient des jugements. Sur H. Paul, cf. ici même l'article de M. Vanneufville.

¹⁷ Elle consiste selon Ries (1894) à répartir la syntaxe sur deux domaines hétérogènes, en juxtaposant une description morphosyntaxique (sémasiologique) de la rection et une théorie (onomasiologique) de la proposition.

[...] tandis qu'aux autres cas les noms portent le signe de la dépendance, au cas du sujet ils doivent [...] porter le signe de la coïncidence. Comme dans les catégories de dépendance et d'inhérence, il y a toujours, comme on dit, un mot qui régit et l'autre qui est régi, seul ce dernier possède une marque de sa fonction [*ratio*]. Mais comme le prédicat et le sujet sont égaux, et sont plutôt des contraires de poids et d'influence équivalents, ils doivent l'un et l'autre posséder leur propre désinence : certes le prédicat se réfère au sujet par ses désinences personnelles, mais il faut à ce dernier indiquer qu'il est l'être où se réalise l'action énoncée par le verbe. (1847, p. 108)

Quelles conclusions épistémologiques peut-on déjà tirer de ces observations ? Au moins une conclusion générale de bon sens. Il n'y a pas de raison de jeter aux orties cet artefact descriptif commode qu'est la notion de révolution scientifique. On peut même y voir, pourquoi pas, une condition transcendante de l'écriture de l'histoire des sciences. Mais, ainsi qu'on peut le constater ici, il serait plus problématique d'y chercher le reflet d'une histoire réelle¹⁸. Dans le cas précis qui nous occupe, il est clair par ailleurs que *jugement* et *prédicat* n'ont pas chez Steinthal un sens univoque, mais plutôt un sens prototypique et des sens extrapolés, et ceci est l'indice d'un retard de la terminologie sur la conceptualisation. Retard qui ne pouvait être ici comblé qu'avec l'apparition d'une notion comme celle de dépendance qui, si l'on se place dans la perspective de Steinthal, eût explicité ce mouvement de généralisation effectué sur la notion de prédicat. Ou, pour dire les choses autrement, il y a une forme de réflexivité traditionnellement associée à la notion de «concept», réflexivité qui s'incarne dans une terminologie. L'exemple de Steinthal nous montre toutefois qu'un concept peut fonctionner comme opérateur avant cette étape métadiscursive. Mais le retard du métadiscours a alors pour conséquence que les appellations sont relativement inadéquates, voire un peu rhétoriques (c'est le cas ici de l'opposition entre «logique» et «grammaire»). Un autre effet est sans doute aussi que les conséquences du modèle implicite, par exemple le fait qu'il y devient quasi impossible de différencier détermination et prédication, n'apparaissent pas clairement. (Nous verrons plus bas à l'aide de quelle *Mischsyntax*, Steinthal résout — mal — cette difficulté.) On peut du moins avancer la thèse que cette avancée claudicante des termes et des concepts est une forme objective du progrès scientifique.

Poursuivons. *Copule* a deux sens chez Steinthal, qui nous fournissent au passage une bonne illustration de cette claudication terminologique. D'une part, ainsi qu'on vient de le voir, ce terme, ou cette notion, désigne un opérateur générique de relation. Soit, du point de vue morphologique, toute marque de liaison, flexion comprise. Du point de vue technique, le coût de cette généralisation est proportionnel au gain, celui notamment sur lequel butent, comme on le rappelait à l'instant, la plupart des grammaires

¹⁸ Les travaux de Patrick Sériot qui mettent en lumière (cf. ici même) les décalages temporels complexes associés à la géographie soulignent à mon sens un problème analogue, en substance le caractère au mieux rudimentaire, au pis inapproprié, du concept de paradigme en sciences humaines.

dépendanciennes. Mais Steinthal distingue d'autre part (GLP, p. 185-6) entre copule «logique» et copule «grammaticale». Dans ce cadre, seule la première est traitée comme un opérateur indifférencié: du point de vue logique, dit Steinthal, il n'y a pas de différence entre relation «attributive» et relation prédicative, car il n'existe dans ce cadre rien d'autre que des relations. «La copule logique est [...] ce signe d'équivalence et de liaison que pose la pensée subjective, la copule grammaticale, en revanche, exprime une inhérence objective (GLP, p. 213).» Alors qu'une proposition logique de type {A est B} ne contient pas de jugement d'existence, la même proposition exprimée par la langue signifie, dit Steinthal, que «A existe et que B existe, et qu'il est dans A ou identique à A» (GLP, p. 202). Il y a donc un second jugement dans la proposition. Ce qui fonde en grammaire un tel jugement, c'est précisément la copule grammaticale, qui est, selon Steinthal, une invention des langues indo-européennes. En d'autres termes, la copule grammaticale associe à toute phrase une proposition existentielle. D'où, selon Steinthal, la possibilité de faire disparaître le «sujet» et de recourir aux impersonnels, la possibilité de dire *es spukt* (lit. 'ça hante') plutôt que *es gibt Gespenster* ('il y a des fantômes') ou *Gespenster sind* (lit. 'des fantômes sont'), puisque l'élément qui, dans toute phrase, marque l'existence se trouve dans le prédicat verbal (*ibid.*). Quant au verbe *être*, loin d'être un pur opérateur logique, il sublime donc la phrase nominale en phrase verbale.

Le rôle du verbe, dit encore Steinthal (1893, p. 200-201), s'étend bien au-delà de la sobriété logique du jugement et de la prédication. Ce n'est donc pas l'explicitation du rapport logique qui caractérise la copule indo-européenne, car ce rapport pourrait tout aussi bien être rendu par des particules. Au contraire, ce qui caractérise la proposition indo-européenne est de ne pas être un tableau logique des faits. Qu'est-ce qui relève alors de la nature verbale? demande Steinthal. La relation à la personne: «l'activité est énoncée comme l'activité de la personne qui parle, à qui l'on parle, dont on parle. [...] Elle est «présentée comme une "expression énergétique de la force" émanant de la personne» (GLP, p. 370).

On voit ainsi se mêler dans cette argumentation une réminiscence probable de la conception port-royaliste du verbe substantif — qui marque l'affirmation selon les Messieurs (et nous avons vu qu'*Aussage* qu'emploi Steinthal signifie à la fois «prédication» et «affirmation») —, une mythologie d'inspiration humboldtienne (le topos du dynamisme spécifique de la phrase indo-européenne¹⁹), et aussi des données factuelles, la possibilité de dire dans ces langues²⁰: *die Rose blüht* ('la rose fleurit'), *diese Begebenheit ist erfreulich* (lit. 'cet événement est heureux'), à propos duquel Steinthal (GLP, p. 371) observe qu'aucun logicien ne songerait à voir dans *erfreulich* une propriété de *Begebenheit*. Dire *die Rose blüht* ne signifie pas, dit

¹⁹ Elle dure tout au long du 19^{ème} siècle et perdure au siècle suivant. Sur le «mythe indo-germanique», cf. Samain, 1998.

²⁰ On retrouve des exemples de ce type depuis le *De pronomine...* jusqu'au second tome de l'*Abriß*.... Voir du reste ci-dessus *le ciel bleuie*.

l'auteur, que l'on attribue le concept B au concept R, mais que l'on présente cette activité de floraison comme étant l'énergie de la rose. Le verbe, conclut Steinthal, anime le sujet et lui confère force agissante (*ibid.*).

Le deuxième tome de l'*Abriß...* est lui-même défini (p. 44) comme une «étude sur les moyens grammaticaux de bâtir des phrases» (ou «propositions»: *Sätze*). Ce qui suppose, dit l'auteur, «une observation plus exacte du verbe en tant qu'il est la pierre angulaire de chaque phrase». C'est donc au verbe, qui doit régir la phrase, qu'est généralement attribuée la subjectivité et l'énergie qui se manifeste dans la synthèse énergique du sujet et du prédicat. A seule fin d'illustration, voici, par contraste, deux passages consacrés aux langues ouralo-altaïques (1893, p. 379-382). En magyar, dit Steinthal, seule compte «la distinction objective et théorique entre les objets, la propriété et les procès, lesquels restent pour le Soi sur le même plan, parce qu'ils lui sont tous également extérieurs. Quant au verbe hongrois, il est construit avec des marques possessives, ce qui a pour conséquence que *látunk* «nous voyons» signifie plus littéralement «(une) vision (est) nôtre»²¹. En yakoute, toute la phrase se construit comme un simple prédicat. On dit en effet uniformément *je suis yakoute, je suis à la maison, je suis jeune, je suis au travail, je suis* «venant». La copule n'y est donc qu'un simple indice de relation. «Le verbe, conclut Steinthal, se dilue dans la grande catégorie de la prédication, ou étouffe dans la catégorie de la possession.»

Tout cela est dans la droite ligne de Humboldt. Cette spécificité de la copule indo-européenne se superpose, selon notre auteur, à d'autres particularités, syntaxiques mais aussi morphologiques, par exemple l'existence d'un genre fictif. Sans multiplier les références, prenons juste un aspect, qui nous concerne plus directement ici: la thèse de la polarité sujet/objet, attribuée comme un trait spécifique aux langues indo-européennes modernes, une thèse qui déborde elle aussi largement le 19^{ème} siècle²². Corollaire du principe de covariance, elle est en fait esquissée dès le *De pronomine...*, dans lequel Steinthal reproche (p. 108) à Becker de ne voir dans le nominatif qu'un simple support de prédication, et non un cas à part entière. Alors que, pour lui, cas oblique et nominatif se présupposent réciproquement. Quant à l'accusatif, auquel Steinthal revient assez régulièrement, il embrasse selon lui un domaine très large en indo-européen, car non seulement le concept d'objet n'y est pas strictement déterminé, mais il peut varier considérablement en fonction du concept verbal. Le cas objet occupe de fait l'espace laissé libre par les autres cas qui participent à la détermination du prédicat, au point, dans les langues romanes, de finir par tous les absorber. Il reste en revanche plus étroit en sémitique, et plus encore dans les langues ouralo-altaïques. Dans d'autres langues encore, ainsi

²¹ *Látunk* est formé sur la base *lát-*, «voir», suivie de la désinence de première personne du pluriel, qui est effectivement identique à celle d'un suffixe possessif. «Notre vision» se dirait en fait *lát-ás-unk* (avec affixation du morphème d'abstrait *ás/és* et harmonie vocalique).

²² Elle est globalement synchronique au mythe indo-germanique et se maintient quasiment sous sa forme initiale, jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle.

en malais, l'objet du verbe se construit comme le génitif du nom. Or la phrase nominale est seulement «logique», alors que la phrase verbale est «énergique». En chinois, la différence entre *frapper* et *être frappé* serait formellement analogue à celle entre *frapper fort* et *frapper légèrement*. Ces langues n'ont donc pas de véritables verbes. Tout comme l'exemple du tibétain évoqué plus haut, on voit bien que ce qui se met ici en place est assez exactement ce que Wundt formulera quelques temps plus tard comme étant la différence entre détermination interne et détermination externe, soit pour aller vite, entre cas syntaxiques (sujet/objet notamment) et cas sémantiques²³. Et si l'on poursuit un peu au-delà, de Wundt à la théorie des cas de Hjelmslev (1935), il n'y a sans doute pas non plus un abîme.

Alors, divagations romantiques ? Oui, bien sûr. Et non, pas tout à fait. — À quel type de fausseté a-t-on affaire ? — Car il est du moins question de particularités grammaticales objectives, telles l'existence d'une différenciation verbo-nominale bien marquée, l'existence de cas proprement syntaxiques, l'existence d'un verbe *être*, ou plus caractéristique encore, d'un pseudo-verbe comme *avoir*. Bien des langues, dit encore Steinthal (1893, p. 72, 73), ne disent pas «j'ai un livre», mais «un livre est à moi», *est mihi liber*, voire, plus succinctement encore, quelque chose comme «être à côté de». Les langues qui optent pour des tournures du type *appartenir à* représentent, quant à elles, une situation intermédiaire, car le verbe *appartenir à* indexe un mouvement, une direction, plutôt qu'un simple *être en compagnie de*. Il se trouve ainsi entre *haben* et *dabei*.

Il en résulte du moins que la théorie de la proposition s'est scindée chez Steinthal en deux domaines distincts. La proposition est d'une part conçue comme un phénomène générique, basé sur des propriétés triviales, car non spécifiques, de toute relation prédicative. On a alors affaire à un modèle dépendanciel linéaire, censé représenter les relations «logiques». La réflexion sur la proposition est d'autre part inséparable d'une réflexion sur le verbe, adossée au théma humboldtien de la force (*Kraft*) prédicative du verbe indo-européen. Auquel cas elle concerne donc des propriétés spécifiques de certaines langues, et constitue à ce titre une composante essentielle d'une typologie. Avant de conclure ce travail, nous pouvons résumer le fruit de ces observations en trois propositions. 1) Cette configuration théorique est *en partie* liée aux insuffisances du métalangage logique de l'époque, capable de formuler des relations, mais qui ne dispose pas, par exemple, du signe de l'assertion (¬). En substance le concept est bien là, c'est le signe qui manque. 2) Il n'y a pas de discontinuité majeure entre une théorie classique du jugement, devenue (ou redevenue) théorie générale de la relation, et une grammaire dépendancielle. On n'obtient pas de la sorte un modèle valenciel à la Tesnière, c'est-à-dire arborescent, mais seulement des applications binaires. En revanche, la formulation du concept de covariance n'y pose pas de difficulté particulière. 3) L'affranchissement par rapport à la théorie classique est le fruit d'une généralisation, jusqu'à l'épuisement,

²³ Cf. ci-dessus, note 10.

des notions de copule, de jugement et de prédicat. L'opération a évidemment un coût, en l'occurrence le caractère peu spécifique de ces notions, avec notamment la perte de la dimension illocutoire du jugement, présente chez les Messieurs de Port-Royal. Il ressort finalement que la spécificité ainsi perdue est apportée ou compensée par les thémata humboldtiens. Mais, comme on vient de le voir, elle devient alors la spécificité des langues, et non plus des catégories grammaticales.

III. DE QUOI PARLE-T-ON ?

Nous sommes maintenant en mesure de mieux comprendre comment est construit et fonctionne l'appareillage conceptuel de Steintal. Ce que ce dernier reproche à la «logique» est donc d'ignorer la différence entre une relation «attributive» et une «relation prédicative» (GLP, p. 185-6), c'est-à-dire une insuffisance analogue au problème rencontré ultérieurement en grammaire par les modèles dépendanciel. Disposer, par exemple, du signe de l'assertion l'eût sans doute amené à une vision plus nuancée. Mais peu importe, ce qui en ressort pour lui, c'est bien l'impossibilité de décrire des relations syntaxiques différenciées telles qu'elles existent empiriquement dans les langues à l'aide d'un concept indifférencié de prédication. Dans ces conditions, la fonction du topos humboldtien devient évidente : ce topos comble ce qui manque au modèle dépendanciel. Cela n'aboutit pas à proprement parler à une double directionnalité²⁴, mais du moins à une *Mischsyntax*, à une syntaxe mixte. Nous pouvons maintenant généraliser un peu ces observations.

Premier point, nous avons donc vu plus haut que, parfois, c'est en quelque sorte le terme qui manque. Or pour l'historien, les discontinuités les plus immédiatement visibles sont celles entre les termes. Où placer, par exemple, «le» passage du modèle classique de la prédication à celui en fonction et arguments ? Car on rencontre bien en amont, en deçà du seuil métadiscursif qu'est la création terminologique, des modèles homologues, dont la similitude est parfois peu visible car ils appartiennent à des cadres théoriques différents. Chercher à les identifier, c'est chercher à décrire des itinéraires objectifs de la découverte scientifique, sans se focaliser sur la technique devenue objet de discours. Ainsi, même chez Becker, la bête noire de Steintal, on peut identifier l'amorce d'une syntaxe dépendancielle, voire d'une relation de type fonction / argument. Simplement, cela s'exprime dans un tout autre cadre, celui du rapport entre général et particulier²⁵. Plus explicite encore, parce qu'elle exprime cette analyse de ma-

²⁴ Sur cette notion, cf. ici même, l'article de P. Lauwers.

²⁵ Steintal (GLP, p. 104-105) se gausse, parfois sans trop chercher à comprendre la démarche, de Becker qui essaie d'exprimer (1827, p. 160-162) les relations grammaticales en termes de rapport du général au particulier. Pour Becker, dans un énoncé du type *der Feind flieht* ('l'ennemi fuit'), *der Feind* est le particulier qui se trouve accueilli (*aufgenommen*)

nière plus théorique, cette formulation du même Becker, reprise par Steinthal (GLP, p. 190) et qui définit l'activité de deux façons. Soit, dit Becker, l'activité est un général (*Allgemeines*) dans lequel l'être est accueilli (*aufgenommen*), soit l'activité est l'activité d'un être. Vue à distance, pareil propos pourrait passer pour une formulation assez précise des deux interprétations possibles de la proposition : $\{f(x)\}$ vs. $\{S \rightarrow P\}$. Il y a juste qu'ils ne traitent pas de grammaire mais des catégories de la pensée. De son côté, Steinthal (GLP, p. 377) développe cela comme suit : il y a, dit-il, des lois de la pensée qui sont actives en nous, qu'elles soient ou non conscientes. Ces lois sont distinctes de tout autre contenu de l'esprit. Et de comparer cela au lit d'une rivière. Peu importe pour le lit, dit Steinthal, ce que la rivière charrie. Les formes de l'esprit sont un tel lit, elles ne désignent que des relations. Apparaissent dans la pensée matérielle comme des traces que celle-ci laisse sur son chemin. Ex. *chose, propriété*. Ce sont deux places vides, qui se trouvent en relation l'une à l'autre, mais qui doivent être remplies par la pensée matérielle. Tout lecteur de Bühler reconnaîtra ici l'une des formulations de la théorie de la *Leerstelle*, de la «place vide», qu'il est depuis longtemps usuel de rapprocher du concept frégeen de prédicat et de la notion grammaticale de valence.

On pourrait continuer : la notion de prédicat à une place a-t-elle (et, si oui, dans quelle mesure), un homologue (non pas évidemment un précurseur) dans la manière dont Steinthal et Noiré conceptualisent le rapport du son à l'objet, en puisant peut-être eux-mêmes, par delà la grammaire générale, dans la conception médiévale de la supposition²⁶ ? L'impression qui en résulte est que les éléments du métalangage sont moins souvent des primitives conceptuelles que des conjonctions de traits. En ce qui concerne les thèses de Steinthal, elles sont apparemment la conjonction de la grammaire générale (voire de la pensée médiévale), de Humboldt et de la grammaire comparée²⁷. Et ces traits sont tout autant des disciplines que des théories. Nous y reviendrons *in fine*. Quoi qu'il en soit, toute conjonction détermine en revanche un certain nombre de problèmes et de solutions. Dans le cas présent, elle a comme on l'a vu pour conséquence que la prédication devient soit une propriété triviale, soit un phénomène grammatical spécifique propre à une catégorie donnée de langues. C'est là tout à la fois une aporie et une ouverture. Ouverture en ce sens que les autres modèles se veulent universels et sont largement insensibles à la diversité des langues — qu'il s'agisse de la grammaire générale, de la logique classique ou frégeenne, il leur est très difficile de construire une théorie de la proposition qui soit *spécifiquement grammaticale*, c'est-à-dire qui prenne en compte la diversité des langues. Chez Steinthal au contraire, la théorie grammaticale

dans le général qu'est *flieht*, alors que dans *der fliehende Feind* (lit. «l'ennemi fuyant»), *Feind* est le général, et *fliehen* le particulier.

²⁶ Cf. note 14.

²⁷ Ceci répond sans doute à une question qui, sans être une expérience de pensée, n'est pas non plus un simple jeu de l'esprit : que se serait-il passé si la logique de l'époque avait été mieux outillée ? Pas grand chose sans doute, car ce n'était là qu'un facteur parmi d'autres.

de la proposition, c'est tout simplement la typologie. Et le verbe est l'interface conceptuelle qui permet d'articuler théorie syntaxique et classification des langues : tout le monde, dit-il (1893, p. 378), perçoit une différence entre *aegrere*, *Kranken*, et *Krank sein*²⁸. Or cette différence ne peut en aucune façon être saisie par une théorie étendue de la prédication. Elle sert en revanche à établir une classification des langues. Et dans ces conditions, il n'existe pas un ensemble d'outils uniformément applicables à toutes les langues, mais des outils forcément spécifiques, dès lors qu'ils sont proprement grammaticaux. La seule grammaire possible est *particulière* dans un modèle comme celui de Steinthal.

Par ailleurs et plus généralement, il semble donc qu'on gagne à appréhender l'outillage dans un cadre systémique. Et cela commence dès le niveau des thématiques programmatiques : «*psychologie*» n'est pas dissociable ici de son antonyme systémique «*logique*», qui est lui-même d'abord un objet de discours, désignant conventionnellement ce qui n'est pas grammatical. Tout cela fonctionne le plus souvent par couples asymétriques. Cela est vrai, bien sûr, pour la notion de syntaxe, qui n'est pas autre chose que ce qui n'est pas la morphologie, ou qui n'est pas la forme externe, etc. C'est vrai de la prédication, qui n'est pas la dépendance. C'est vrai aussi des langues elles-mêmes : dès les premiers travaux, la syntaxe indo-européenne est définie par contraste avec celle du chinois. Et, d'une certaine façon, c'est le chinois qui est le terme positif. Au point, finalement, qu'on se demande, à l'issue de cet immense parcours qu'est l'*Abriß*..., si l'«indo-européen» n'est pas tout simplement ce que ne sont pas les autres langues. La théorie grammaticale de la prédication tient de la chasse au snark.

Ce qui nous conduit à évoquer un autre point, l'excès des données empiriques sur l'outillage conceptuel. Voyons, par exemple, les pages consacrées par Steinthal (1893, p. 279-281) aux pseudo-accusatifs du copte et de l'égyptien. La thèse de Steinthal est que ces langues ne distinguent pas entre des cas pourvus de valeurs bien déterminées, mais plutôt entre objets plus ou moins proches ou lointains. Le copte distingue en l'occurrence quatre degrés de dépendance — quelque chose qui ressemble à l'élément lexical des verbes supports, des constructions directes et enfin des constructions dans lesquelles un préfixe ou une préposition est adjoind(e) au verbe : *v*, puis *ε*, l'emploi de la particule *ε* correspondant à peu près à celui d'un circonstant²⁹. Objectivement il n'y a pas non plus de lien «logique» — on ne trahira sans doute pas ici l'auteur en disant : pas de lien *déductible* —

²⁸ Toutes ces expressions correspondent à «être malade», mais n'ont pas la même valeur aspectuelle. Comparer par exemple en français (indépendamment d'éventuelles variations sémantiques de type lexical) : *vivre* et *être vivant*.

²⁹ Cette appellation est bien sûr plus qu'approximative. Selon Steinthal, ces quatre degrés de dépendance sont d'ordre sémantique et, justement, ne correspondent pas à de véritables relations syntaxiques, ainsi que l'illustrent les emplois de *v* et *ε*. Par exemple : *Ραχηλ ες-ριμε ν νεζ-σηρε*, «Rachel pleure ses enfants» vs. *Ραχηλ ες-ριμε ε νεζ-σηρε*, «Rachel pleure sur ses enfants».

entre une plus ou moins grande distance par rapport au verbe et une signification. C'est en effet uniquement en vertu de l'usage (*Sprachgebrauch*), ou de l'arbitraire (*Willkür*) que, par exemple, l'objet de la vision se construit avec ε mais le moyen avec v . Cette fois, même le topos humboldtien ne suffit pas à combler l'écart entre la sémantique et la morphosyntaxe.

Formulons cela différemment : quelle théorie peut-on édifier sur l'observable empirique ? L'exercice atteint vite ses limites. Objectivement il est *vrai*, par exemple, qu'en hongrois suffixes possessifs des substantifs et suffixes personnels sont formellement apparentés, et ceci a pour conséquence effective que l'opposition verbo-nominale y est morphologiquement peu marquée. Mais est-il permis d'en conclure comme le fait Steinthal (1893, p. 379-383) que *le hongrois n'a pas de véritable verbe* ? — Pour Steinthal, des tournures du type *látunk*, « nous voyons », *várunk*, « nous attendons », à désinence possessive, ne constituent donc à proprement parler ni une phrase nominale, ni une phrase verbale, mais une proposition existentielle. À la place de la phrase verbale, on obtient, dit-il, *l'état ou l'action existe comme mien*. Ne chicanons pas : Steinthal s'engage ici dans une voie sans issue. Sa classification des types syntaxiques repose sur la tentative d'interpréter les traits morphosyntaxiques spécifiques à telle ou telle famille de langues. Or, sauf à nier purement et simplement l'arbitraire du signe, on voit mal comment passer de la taxinomie des formes observables, soit la morphosyntaxe, à une thèse sur la forme interne conçue comme *Sprachgeist* ou cognition. À partir du riche matériel taxinomique rassemblé par l'*Abriß*..., qu'il faut porter au crédit de Steinthal, celui-ci ne pouvait donc pas, dans ces conditions, construire une théorie proprement grammaticale de la proposition. Et si tel est bien le cas, si la morphosyntaxe est un donné indépassable, alors l'échec de Steinthal illustre probablement une aporie plus générale, qui contraint de renvoyer définitivement le concept de proposition à la grammaire générale, car son articulation sur les faits grammaticaux empiriques ne peut être que triviale (basé sur le concept indifférencié de prédication) ou se réduire à des pétitions de principe (dans le cas présent, en devenant une herméneutique).

Une dernière remarque pour terminer : un outillage conceptuel, c'est aussi un horizon de rétrospection. Or Steinthal oppose, comme on l'a vu, tout à la fois des *théories* et des *langues*. Au point que le lecteur a parfois l'impression que la différence entre grammaire, logique et psychologie se reproduit dans la diversité des langues. La phrase chinoise est une copie du réel, la phrase hongroise un schéma mathématique auquel les théories de Becker s'appliquent fort bien. Quant à la phrase indo-européenne, elle illustre bien évidemment les thèses de Humboldt. Etc. En bref, les divers savoirs syntaxiques de l'époque s'incarnent dans la typologie linguistique. C'est là un point qui mérite sans doute quelque attention, et qui invite aussi à s'interroger sur la nature des expériences cruciales et sur celle des objets de la description linguistique. Chez Steinthal, la diversification des disciplines et des outils permet de représenter la diversité des langues tout autant que la diversité des langues impose la sophistication des outils. Le

champ empirique (les langues) et les disciplines sont ainsi en rapport de détermination réciproque. Il ne s'agit pas, bien sûr, de sous-estimer l'importance des phénomènes empiriques, mais formulons l'hypothèse que les expériences cruciales sont moins souvent l'effet de ces phénomènes eux-mêmes que celui des domaines et des outils³⁰. Les théories de Steinthal cessent en partie d'être compréhensibles si on les dissocie de la constitution de champs disciplinaires dans lesquels elles s'inscrivent : les objets empiriques qu'il a fallu définir et intégrer, c'est aussi l'histoire des langues *comme telle*, la comparaison des langues *comme telle*, puis d'autres disciplines, dont la psychologie, comme telles. De ce point de vue, à l'horizon des théories de Steinthal, ce n'est pas un ensemble de *choses* qui se profile (des langues concrètes, des traits morphosyntaxiques observables), mais plutôt l'Encyclopédie des sciences du langage de l'époque. Et si chez lui, comme chez tant d'autres, la question de la proposition est restée une aporie, c'est donc peut-être aussi faute d'avoir jamais reçu un statut disciplinaire bien défini.

© Didier Samain

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

a) Textes de Steinthal

- STEINTHAL Heymann, 1847 : *De pronomine relative commentatio philosophico-philologica cum excursus de nominativi particula*, Dissertation Tübingen, in Steinthal (1970, p. 1-114).
- , 1976 : *Die Klassifikation der Sprachen dargestellt als die Entwicklung der Sprachidee*, Frankfurt am Main, Minerva GMBH (1. Aufl. : Berlin, 1850).
- , 1968 : *Grammatik, Logik und Psychologie*, Hildesheim / New-York, Olms (1. Aufl. : Berlin, 1855).
- , 1863 : *Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Römern mit besonderer Rücksicht auf die Logik*, Berlin, Dümmler.
- , 1975 : *Der Ursprung der Sprache im Zusammenhange mit den letzten Fragen alles Wissens. Eine Darstellung, Kritik und Fortentwicklung der vorzüglichsten Ansichten*, Hildesheim/New-York (Nachdr. d. 4., Aufl., Berlin, 1888).

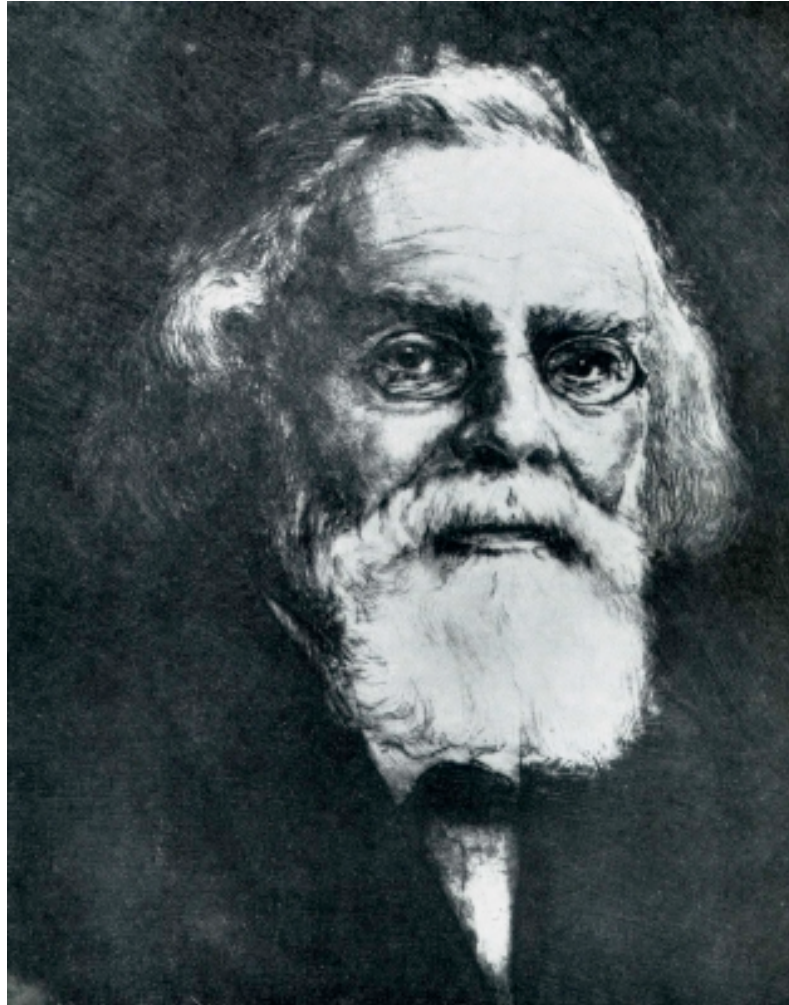
³⁰ Théories et modèles résistent, comme on sait, très bien aux phénomènes empiriques censés les falsifier. Ce fut le cas de cet exemple d'école qu'est la cosmologie ptolémaïque (la théorie héliocentrique était connue depuis Adraste, auquel Copernic fait du reste référence dans son *De revolutionibus...*). Mais ce qu'on appelle désormais la «grammaire latine étendue» en fournit une illustration tout aussi éloquente.

- & misteli Franz, 1972 : *Abriss der Sprachwissenschaft*. Erster Band : *Einleitung in die Psychologie und Sprachwissenschaft*. Zweiter Band : *Charakteristik der hauptsächlichsten Typen des Sprachbaues.*, Hildesheim/New-York, G. Olms (1. Aufl. : Berlin, 1881-1893).
- , 1970 : *Kleine Sprachtheoretische Schriften*, neu zusammengestellt und mit einer Einleitung versehen von Waltraud Bumann, Hildesheim / New-York, Olms.
- , 2000 : *Zur vergleichenden Erforschung der chinesischen Sprache*, in Joan Leopolds, p. 415-498.

b) Autres sources

- ARNAULD Antoine & NICOLE Pierre, 1970 : *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion (1^{ère} éd. : 1683).
- BECKER Karl, Ferdinand, 1970 : *Organismus der Sprache*, reprograf. Nachdr. der 2. Aufl., 1841, Hildesheim/New-York, Olms (1. Aufl. : 1827).
- BÜHLER Karl, 1999 : *Sprachtheorie, die Darstellungsfunktion der Sprache*, Stuttgart, Lucius & Lucius (1. Aufl. : 1934).
- BUMANN Waltraud, 1965 : *Die Sprachtheorie Heymann Steinthals. Dargestellt im Zusammenhang mit seiner Theorie der Geisteswissenschaft*, Meisenheim am Galn, Anton Hain.
- CHRISTY Craig, 1985 : «Humboldt's "Inner Language Form" and Steinthal's Theory of Signification», *Semiotics 1984*, ed. by John Deely, Lanham, MD University Press of America, p. 251-259.
- DIESTEL Heinrich, 1845 : *Die rationelle Sprachforschung. Auf ihrem gegenwärtigen Standpunkt geprüft und psychologisch begründet*, Königsberg, Mangelsdorf.
- HERBART Johann Friedrich, 1997 : *Lehrbuch zur Einleitung in die Philosophie*, Hamburg, Meiner, 1997. (1. Aufl. : 1813).
- HJELMSLEV Louis, 1935-37 : *La catégorie des cas. Étude de grammaire générale*, Universitetsforlaget i Aarhus.
- LEOPOLD Joan (éd.), 2000 : *The Prix Volney III, Contribution to Comparative Indo-European, African and Chinese Linguistics : Max Müller and Steinthal*, edited by Jerold Edmondson, Dordrecht / Boston / London, Springer.
- RIES John, 1967 : *Was ist syntax? Ein kritischer Versuch*, Reprograf. Nachdr. der 2. Aufl. Prag, 1927, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft (1. Aufl. : 1894).
- ROSIER Irène, 1994 : «L'introduction des notions de sujet et de prédicat dans la grammaire médiévale», *Archives et documents de la SHESL*, 2e série, n° 1, p. 81-119.
- SAMAIN Didier, 1998 : «Hypothèse dynamique ou modèle valencielle. Quelques remarques sur l'évolution du concept de transitivité», *Actes du colloque international sur la transitivité*, Presses du Septentrion, p. 39-52.

-
- TABOURET-KELLER Andrée, 1993 : «Steinthal et les *impersonalia*. Un aspect de la science du langage comme discipline psychologique au XIX^{ème} siècle», in Tabouret-Keller, *La maison du langage. Questions de sociolinguistique et de psychologie du langage*, Montpellier, Service des publications de l'Université Paul Valéry, p. 133-149.
 - TRENDELENBURG Friedrich Adolf, 1964 : *Logische Untersuchungen I & II*, Hildesheim, Olms. Reprograf. Nachdr. d. 3., verm. Aufl., Leipzig, 1870).
 - WUNDT Wilhelm, 1919 : *Logik I, Allgemeine Logik und Erkenntnistheorie*, Stuttgart, Ferdinand Enke (1. Aufl. : 1880).



Heymann Steinthal (1823-1899)